

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°5

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 29 juillet 2021 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du bureau du 21 avril 2021**

■ **SCoT-Urbanisme**

- Enquête publique – retour sur la réponse du PETR à la commission d'enquête,
- Retour sur la commission SCoT du 30 juin et suite de la démarche.

■ **Contractualisations**

- CRTE : état d'avancement,
- Dispositif Logements Pour Tous 2018-2021 : état d'avancement,
- Appel à projets LEADER 2023-2027 : réflexion sur une candidature du PETR.

■ **Démarche attractivité santé**

- Démarche alimentaire :
 - ✓ retour sur la réunion du 5/07 avec la Chambre d'agriculture,
 - ✓ salon des producteurs.
- Plan Régional Santé environnement (PRSE),
 - ✓ Sollicitation de la DDT 70 pour une présentation du dispositif.
- Projets en santé : état d'avancement.

■ **Questions et informations diverses**

- Dispositif Acoté/Ilicov : état d'avancement,
 - Conférence des Maires.
-

L'an deux mille vingt et un, le 29 juillet à 18 heures 30, un Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenu, dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, à Gray, après convocation légale adressée aux membres le 13 juillet.

Membres du bureau

- **Présents** : BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.
- **Excusés** :./

Présidents des EPCI membres

- **Présents** : BLINETTE Alain (CCVG), DOUSSOT Dimitri (CC4R),
- **Excusés** : MILESI Nicole (CCMG).

Equipe technique

- **Présents** : DESCHAMPS Stéphanie, MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie.

Le président du PETR, Didier CHEMINOT, remercie les membres du Bureau et les présidents d'EPCI de leur participation, et ouvre la séance à 18h30.

Il procède ensuite à la nomination d'un(e) secrétaire de séance, en la personne de Jocelyn CHENEVIER, désigné à l'unanimité.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 21/04/2021

Le président rappelle aux membres du bureau qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du 21 avril 2021.

Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des membres présents, le président propose de valider le document.

→ Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 avril 2021.

2-SCoT-URBANISME

■ Enquête publique – retour sur la réponse du PETR à la commission d'enquête

Christelle CLEMENT rappelle que le PV de la commission d'enquête a été remis au PETR le 6 juillet, avec une date limite de réponse fixée au 23 juillet. La participation du public s'établit à 20 observations dont 19 transmises directement par voie électronique et 1 formulée de manière manuscrite et déposée au siège du PETR.

Elle demande si les membres du bureau ont bien pris connaissance du projet de réponse rédigé par le PETR.

Frederick HENNING souligne qu'il a fait remonter trois remarques mais malheureusement hors délai (le 23 après-midi alors que la date limite pour la relecture et la formulation d'ajouts/corrections était fixée au 22 juillet).

Stephanie DESCHAMPS fait remarquer que les membres de la commission d'enquête viennent le 2 août au PETR rendre leur rapport. En fonction du contenu et d'éventuelles nouvelles interrogations de leur part, il sera possible de compléter la réponse du PETR en y incluant ses trois remarques.

Alain BLINETTE indique que la majorité des observations faites par le public porte sur le projet de contournement de Gray.

Christelle CLEMENT et Régis VILLENEUVE estiment que le PETR a bien fait de solliciter un nombre de permanences réduit, vu le peu de personnes qui se sont déplacées.

→ Les membres du bureau prennent note de ces informations.

■ Retour sur la commission SCoT du 30 juin et suite de la démarche

Christelle CLEMENT et Stephanie DESCHAMPS effectuent un retour de la commission SCoT du 30 juin dédiée au foncier économique, et précise que le compte-rendu a été envoyé par email avec le diaporama de présentation mi-juillet. L'idée principale à retenir de cette séance est la proposition d'un phasage sur 6 ans pour le foncier économique, qu'il faudra défendre auprès des services de l'Etat notamment.

Michel RENEVIER, au vu des enveloppes foncières prévues dans le SCoT, craint que l'extension de l'entreprise Milleret sur sa commune (projet de 2 ha) empêche toute extension future dans le village. Il souligne qu'il aurait dû rédiger une observation à ce titre lors de l'enquête publique.

Il s'interroge également sur la prise en compte de la densité brute ou nette.

Concernant l'extension de l'entreprise Milleret, Stephanie DESCHAMPS lui répond que ce point sera à faire remonter lors de la mise en compatibilité du PLUi des Monts-de-Gy avec le SCoT. En ce qui concerne la densité brute ou nette, le débat avec les services de l'Etat sera mené le 17 septembre prochain (à 15h), date de la prochaine réunion avec les Personnes Publiques Associées, à laquelle seront conviés tous les délégués du PETR.

Régis VILLENEUVE en conclut qu'en cas de projet, mieux vaut déposer la demande de permis de construire avant 2022.

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

3-CONTRACTUALISATIONS

■ CRTE : état d'avancement

Laurence MAIRE indique que le protocole de préfiguration du CRTE est signé. Concernant l'appui à l'ingénierie, les services de l'Etat ont fait deux annonces, en deux temps :

- La possibilité de débloquer une enveloppe forfaitaire de 20.000 euros maximum (crédits FNADT), uniquement pour payer une ou plusieurs études liées à l'élaboration du CRTE, sous maîtrise d'ouvrage du PETR.
Suite à cette déclaration, le président du PETR a écrit à Mme la Préfète pour lui rappeler que les besoins en ingénierie du Pays portent sur le maintien des postes (et notamment sur le financement du poste de la cheffe de projet du CRTE) et non sur les études à mener,
- La possibilité de bénéficier d'une subvention de 25.000 euros maximum durant un an (avec possibilité de renouvellement sous réserve de crédits disponibles), soit pour :
 - ✓ le recrutement en externe d'un chef de projet à temps plein qui permet d'augmenter la capacité en ingénierie de la collectivité,
 - ✓ le recrutement en interne sous réserve que le poste précédent du candidat retenu soit de nouveau pourvu.

Didier CHEMINOT renchérit sur le courrier envoyé, en précisant qu'à ce jour Mme la Préfète n'y avait pas encore répondu. Il propose ensuite que le PETR poursuive dans cette voie en insistant auprès des services de l'Etat, dans la mesure où il existe un réel décalage entre les besoins du terrain et les propositions étatiques.

Michel RENEVIER s'interroge sur la mise en œuvre du CRTE.

Laurence MAIRE explique que la convention-cadre (comprenant le projet de territoire) est à finaliser pour décembre 2021. Ensuite, à l'instar du contrat de ruralité, une convention financière sera préparée tous les ans, dans laquelle seront listées, sous forme de fiches-projets, les opérations à inscrire pour l'année à venir.

Frederick HENNING souligne que l'Etat a des exigences en matière d'actions bas carbone, mais que cela demeure encore flou à appliquer dans les territoires.

→ **Les élus présents maintiennent d'une part, leur volonté de pérenniser en priorité les postes existants et d'autre part, confirment leur volonté de ne pas engager de recrutement sur cette mission qui peut être assurée en interne par l'équipe technique du Pays.**

■ Dispositif Logements Pour Tous 2018-2021 : état d'avancement

Laurence MAIRE rappelle qu'une des actions retenues par le Pays Graylois dans le cadre de l'expérimentation régionale sur le vieillissement menée sur son territoire en 2009-2010, consiste

en la mise en place d'un dispositif favorisant la création et la labellisation de logements accessibles et adaptables, en vue du maintien à domicile des personnes âgées.

Le dispositif « Logements Pour Tous », animé par SOLiHA Haute-Saône et coordonné par le Pays Graylois, a pour objectif d'apporter une réponse à la problématique du vieillissement et de la perte d'autonomie par une intervention préventive lors de la construction ou de la réhabilitation de logements.

Une convention de suivi-animation pour la mise en œuvre de ce dispositif a été signée entre SOLiHA, le Pays Graylois et ses 3 EPCI membres. Cette dernière arrive à échéance le 30 septembre prochain.

Avec le contexte sanitaire, peu de diagnostics ont été réalisés en 2020, mais la demande est repartie depuis ce printemps et plusieurs dossiers sont en cours de constitution.

Elle annonce qu'une réunion de la commission de suivi est programmée le 17 septembre à 9h à la CC4R. Cette séance permettra de présenter les dossiers en cours, d'effectuer un bilan 2020-2021 et d'aborder les perspectives du dispositif. Les invitations leur seront envoyées début septembre par SOLiHA.

Elle redonne également les noms des membres de la commission (1 élu titulaire, 1 élu suppléant, 1 technicien par EPCI + président du PETR et elle-même) :

	Titulaire	Suppléant	Technicien
CC4R	Alain BERTHET	Régis VILLENEUVE	Maude DURAND
CCMG	Emmanuel BAUDIER	Nicole MILESI	Delphine SEDAN
CCVG	Claude DEMANGEON	Jocelyne DEBELLEMANIERE	Virginie BERREUR

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

■ **Appel à projets LEADER 2023-2027 : réflexion sur une candidature du PETR**

Laurence MAIRE présente les grands principes administratifs et financiers du dispositif LEADER (voir présentation jointe).

Concernant les subventions mobilisables pour les projets, Alain BLINETTE évoque le problème du TTS appliqué par le Département, et souligne qu'il faudra être vigilant.

Michel RENEVIER indique qu'il faisait partie d'un comité de programmation en tant que représentant de la CA70. Il confirme que l'avantage du dispositif est de pouvoir venir en aide au développement de projets privés, dont ceux associatifs, mais que le délai de versement des aides européennes par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) est long.

Dimitri DOUSSOT demande quel est le retour des autres territoires Leader en Haute-Saône.

Laurence MAIRE rappelle qu'actuellement, sur les 4 Pays haut-saônois, seul le Pays Graylois n'est pas « territoire LEADER ».

Elle explique ensuite qu'il est très difficile d'obtenir des informations de la part des autres territoires, notamment en période de pré-candidature, car il y a de la concurrence entre eux. Sur les sites Internet des structures, peu de bilans ou d'actions soutenues sont mis en ligne. Lors de son échange avec le service Europe à la Région, il lui a toutefois été annoncé qu'un bilan sur la période de programmation 2014-2022 doit être réalisé d'ici le prochain appel à candidatures.

Elle souligne enfin que, sur la future période de contractualisation (2023-2027), tous les lauréats seront au même niveau en termes d'outils, car le logiciel d'instruction utilisé jusqu'ici (logiciel Osiris) doit être remplacé. La Région étant de plus autorité de gestion, des formations et de la mise en réseau sera effectuée tout au long de la nouvelle programmation.

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

4-DEMARCHE ATTRACTIVITE-SANTE

■ Salon des producteurs

Amélie RAMAGET et Dimitri DOUSSOT indiquent qu'à ce jour 22 producteurs locaux ont manifesté leur intérêt et souhaité participer à cette manifestation qui se tiendra le dimanche 17 octobre à Champlitte,

3 restaurateurs chanois sont également prêts à jouer le jeu en proposant un menu local (ex : burger du Pays),

Un flyer sera réalisé et distribué dans les boîtes aux lettres (financé par le PETR). Ce dernier comprendra :

- un coupon-réponse, permettant de gagner un panier garni toutes les demies-heures (paniers financés par la CC4R),
- la possibilité d'obtenir une réduction de 5% auprès des producteurs présents, sur présentation du document.

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

■ PSE - retour sur la réunion du 12/07 avec l'Agence de l'Eau

Amélie RAMAGET rappelle que le 12 juillet dernier, une délégation du PETR est allée rencontrer l'Agence de l'Eau à Besançon pour négocier une enveloppe financière supplémentaire, au vu des évolutions du projet (6 millions d'euros au lieu de 3 millions).

Un accord de principe ayant été donné, elle annonce que le dossier PSE du Pays Graylois sera présenté devant deux commissions à l'Agence de l'Eau :

- en octobre 2021 pour la partie « animation »,
- en mars 2022 pour la partie « agriculteurs ».

Ce calendrier pose néanmoins problème pour la partie agriculture, dans la mesure où les exploitations vont prochainement engager leur campagne culturale 2022. Or, sans engagement ferme et définitif de l'Etat, certains d'entre eux pourraient se désengager du dispositif, malgré les lettres d'intentions fournies.

Dimitri DOUSSOT déplore l'absence d'engagement écrit.

Didier CHEMINOT souligne que le PETR ne s'engagera à verser aux agriculteurs la subvention PSE que lorsque que l'Agence de l'Eau aura viré les fonds au Pays Graylois. Il rappelle également que l'animation du dispositif est réalisée par la Chambre d'agriculture qui fait le lien avec les exploitants.

Alain BLINETTE demande une vigilance toute particulière sur le contenu des conventions qui seront passées, que ce soit avec les agriculteurs ou les collectivités.

Frederick HENNING alerte sur les problèmes d'avance de trésorerie et de reversement des aides.

Régis VILLENEUVE et Agnès TODESCHINI demandent si les agriculteurs sont prévenus d'un éventuel arrêt du dispositif en cas de non versement ou d'un versement moindre que prévu.

Amélie RAMAGET leur répond que, lors de la réunion du 12 juillet dernier et suite à la demande du président du Pays, l'Agence de l'Eau a validé le fait que le dispositif PSE sera financé sur toute la durée de l'expérimentation, c'est-à-dire 5 ans.

Elle ajoute qu'une mention du type « sous réserve des crédits disponibles versés par l'Agence de l'Eau » sera ajoutée dans la convention entre le PETR et les agriculteurs.

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

■ **Projet Alimentaire Territorial (PAT) – retour sur la réunion du 5 juillet avec la CA70**

Amélie évoque la réunion du 12 juillet avec la Chambre d'agriculture qui portait sur la stratégie proposée dans le cadre de la démarche alimentaire portée par le PETR.

Dimitri DOUSSOT rappelle que la Chambre d'agriculture a jugé que le diagnostic et la stratégie présentés par le PETR ne se démarquaient pas d'autres PAT élaborés ou en cours d'élaboration, et qu'elle a déploré l'absence d'identité du Pays Graylois dans ces documents.

Amélie RAMAGET souligne que la Chambre d'agriculture a participé à chacun des comités techniques organisés par le Pays sur le sujet.

Didier CHEMINOT précise que le PETR est tout à fait légitime pour porter un PAT, malgré les ambitions d'un PAT porté le Conseil départemental, et émet l'idée de favoriser le tourisme « alimentaire ».

Amélie RAMAGET indique que le Département n'a pas encore réalisé son diagnostic. Elle penche pour jouer la complémentarité entre ce dernier et le PETR, avec une coordination des PAT « locaux » à l'échelle départementale.

Alain BLINETTE souhaite un projet réalisé et porté à l'échelle du PETR, et non dicté par les institutions.

→ Les membres du bureau prennent note de ces informations.

■ **Plan Régional Santé environnement (PRSE),**

Amélie RAMAGET explique que le PRSE comprend une fiche intitulée « projet de territoire intégré de reconquête de la qualité de la ressource en eau » et qu'un bureau d'études a été missionné par les services de l'Etat pour y travailler.

La problématique de la qualité de l'eau étant prégnante sur le bassin graylois, elle annonce que le Pays est sollicité pour l'organisation d'une réunion de présentation du dispositif (en présence de la DREAL, de la DDT, de l'ARS et de l'Agence de l'Eau), à destination des élus du Pays et des élus référents « eau » des EPCI.

Didier CHEMINOT et Dimitri DOUSSOT estiment que ce temps d'échanges peut envoyer un bon signal auprès des services de l'Etat, et que le Pays n'a rien à y perdre.

→ Les membres du bureau prennent note de cette information et donnent leur accord pour une réunion de présentation en septembre par la DDT70, en fin d'après-midi de préférence (à partir de 18h30).

→ Il est également acté la participation possible des techniciens « eau » des collectivités à cette séance.

■ **Projets en santé : état d'avancement**

Amélie RAMAGET explique que le Pays a été sollicité pour accompagner trois projets de santé : deux publics (MSP Mavia, l'installation d'un médecin généraliste, voire la mise en place d'un projet de santé sur Autrey-lès-Gray et un privé (MSP des Capucins).

Régis VILLENEUVE alerte sur la concurrence susceptible de se produire entre les territoires.

MSP Mavia :

Alain BLINETTE précise que sur ce projet la CCVG et le PETR se complètent bien. La première gère la partie immobilière et le second accompagne les professionnels de santé dans leur projet de santé.

Autrey-lès-Gray :

Amélie RAMAGET annonce qu'un médecin généraliste va s'installer en septembre et que le Pays travaille actuellement avec la commune et la CCVG pour installer d'autres professionnels avec ce dernier (pédicure-podologue, ostéopathe...).

Didier CHEMINOT confirme qu'il faut maintenir un équilibre entre les secteurs, d'où l'importance de réfléchir à l'échelle du PETR.

MSP des Capucins : non abordé au cours de la discussion.

→ **Les membres du bureau prennent note de ces informations.**

5-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

■ Dispositif acoté/llicov : état d'avancement

Laurence MAIRE rappelle l'expérimentation à laquelle participe le PETR, en partenariat avec la Roue Verte, et notamment le financement du dispositif par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), à savoir :

- 100% la première année (du 10/11/2020 au 10/11/2021),
- 75% la 2^{ème} année,
- 50% la 3^{ème} année.

Fin avril 2021, l'axe Gray-Marnay-Besançon a été retenu pour lancer la co-construction du programme de covoiturage, et la phase de communication (banderoles, affiches, votes en ligne...) a été lancée en mai.

Fin juin, la Roue Verte a annoncé les estimations budgétaires suivantes pour l'année 2, construite sur un constat et 2 hypothèses :

Constat : flux quotidien de navetteurs sur le tracé : 148 (chiffres Insee),

Hypothèse 1 : si 2% de ce flux quotidien (soit 3 personnes) devenaient passagers en covoiturage => budget TTC pour le PETR : 4.617 euros TTC,

Hypothèse 2 : si 7% de ce flux quotidien (soit 10 personnes) devenaient passagers en covoiturage => budget TTC pour le PETR : 16.161 euros TTC.

Après vérification, il s'avère que les 148 navetteurs correspondent uniquement au trajet Marnay-Besançon (de commune à commune), car sur la partie Gray-Besançon (de commune à commune toujours) il y en a moins de 100 et donc le secret statistique s'applique.

La Roue Verte a donc présenté une 2^{ème} estimation budgétaire, en ajoutant 100 navetteurs aux 148 issus de l'Insee, ce qui donne les résultats suivants :

Constat : flux quotidien de navetteurs sur le tracé : 248,

Hypothèse 1 : si 2% de ce flux quotidien (soit 5 personnes) devenaient passagers en covoiturage => budget TTC pour le PETR : 7.738 euros TTC

Hypothèse 2 : si 7% de ce flux quotidien (soit 17 personnes) devenaient passagers en covoiturage => budget TTC pour le PETR : 27.082 euros TTC

→ **Au vu des montants annoncés et après discussions, les membres du bureau conviennent que l'expérimentation ne vaut plus la peine d'être poursuivie.**

■ **Conférence des Maires**

Le président annonce qu'en raison de l'incertitude sanitaire, le « Salon des Maires » / Conférence des Maires, initialement prévu l'année dernière, et réenvisagé en 2021, n'aura finalement pas lieu avant 2022.

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 20h35.